



Établissement public du Musée National Picasso – Paris

### Délibération du conseil d'administration n° 2012 – 04

#### *COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2011 CLOS*

Le conseil d'administration,

Vu le décret n° 2010-669 du 18 juin 2010 portant création de l'Établissement public du musée national Picasso – Paris, notamment le 6° de son article 11,

Après en avoir délibéré au cours de sa séance du 20 mars 2012,

Adopte la délibération suivante :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le compte financier pour l'exercice 2011 est approuvé ainsi qu'il suit :

- a) compte de résultat : les recettes s'élèvent à 11.521.786,87 €, les dépenses à 9.735.904,38 €, le résultat à 1.785.882,49 €.
- b) tableau de financement abrégé : les emplois s'élèvent à 3.322.392,11 €, les ressources à 6.081.052 €.

**Art. 2.** – Le résultat de l'exercice 2011 est affecté en réserve, au compte 1068.

Fait à Paris, le 20 mars 2012  
Par le conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anne Baldassari', is written over the printed name and title.

Le président,  
Anne BALDASSARI  
Conservateur général du patrimoine